



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Maire,

Date de convocation :  
8 février 2024

Date d'affichage :  
8 février 2024

Nombre de  
conseillers :

- ◆ En exercice : 26
- ◆ Présents : 20
- ◆ Votants : 26

**Etaients présents :**

Madame DE OLIVEIRA, Madame RODRIGUES, Monsieur CHARPENTIER, Madame CABRERA, Monsieur CHOCHOIS, Madame DOS RAMOS, Adjointes au Maire,

Madame LE MILLOUR, Madame AMBERT, Madame MATHURINA, Conseillères Municipales déléguées,

Madame HAFED, Monsieur ESNEE, Monsieur KOVAC, Monsieur INDIANA, Madame THEMIOT, Monsieur SAINTE BEUVE, Madame TOURBEZ, Monsieur LUNAZZI, Madame TESSON, Monsieur PEIRE, Madame GALTIE, Conseillers Municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur ROMERO a donné pouvoir à Madame MATHURINA  
Madame DA CRUZ a donné pouvoir à Monsieur CHARPENTIER  
Madame MARCHANDISE a donné pouvoir à Madame LE MILLOUR  
Monsieur INDIANA a donné pouvoir à Madame HAFED  
Madame JAKIC a donné pouvoir à Madame DOS RAMOS  
Monsieur JANIVEL a donné pouvoir à Madame CABRERA

Secrétaires de séance :

Madame RODRIGUES et Monsieur LUNAZZI

**DELIBERATION PORTANT SUR LA DEMISSION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE, Monsieur Jean Luc JEANNY**

**RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-1 et L2122-2 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°12.07.2020 portant sur la fixation du nombre d'adjoints ;

**VU** l'article L.270 du code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ;

**CONSIDERANT** le courrier datant du 15 janvier 2024 par le Monsieur Le Préfet acceptant la démission de Monsieur Jean Luc JEANNY, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire ;

**CONSIDERANT** que le cabinet du Maire a reçu la candidature de M. Charles Omer JANIVEL et de M. Bertrand KOVAC pour le poste d'adjoint au Maire ;

**VU** l'article L.270 du code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ;

**CONSIDERANT** que Monsieur Nicolas LOYAUT a formalisé par un courrier son souhait de ne pas occuper le poste de conseiller municipal ;

**CONSIDERANT** que dans ces conditions Madame Annick LESUEUR a été sollicitée pour occuper le siège vacant et a également formalisé son refus ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Jean Luc JEANNY, troisième adjoint au Maire.
- ⇒ **PREND ACTE** que le Conseil Municipal est incomplet.
- ⇒ **PROCEDE** à l'élection d'un des candidats au poste de 3<sup>e</sup> adjoint au Maire et de l'inscrire au tableau du conseil municipal.
- ⇒ **PROCEDE** à la remontée de tous les adjoints et des conseillers municipaux en place.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise  
à la Sous-Préfecture le 21 février 2024  
et a été publiée le 22 février 2024*



Le Maire

Patrice GEBAUER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*